



Déclaration des revenus fonciers 2012

Pour remplir cette déclaration qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

Notre conseil : déclarez vos revenus fonciers en ligne sur impots.gouv.fr, c'est plus simple.
Vous n'avez plus de calculs intermédiaires à effectuer, le résultat est reporté automatiquement sur votre déclaration de revenus et vous retrouverez chaque année les principaux éléments déclarés en ligne l'année précédente, sans avoir à les ressaisir.

100 — Votre état civil et votre adresse —

Nom et prénoms

M THOMAS THIBAUT

Adresse complète du domicile

9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

110 — Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) —

non passibles de l'impôt sur les sociétés

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs spécifiques

(cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation)

	Besson ancien 26 %	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo ancien dans le secteur social 45 %	Borloo ancien dans le secteur social 60 %	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 70 %	Nom et adresse des sociétés
Immeuble 1*	☐	☐	☐	☐	☐	SCI Michel THOMAS - 67 bd Exelmans - 75016 PARIS
Immeuble 2*	☐	☐	☐	☐	☐	Echelonnement RF 2004 / Bail à construction
Immeuble 3*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 4*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 5*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 6*	☐	☐	☐	☐	☐	

	Immeuble 1*	Immeuble 2*	Immeuble 3*	Immeuble 4*	Immeuble 5*	Immeuble 6*	
111 Revenus bruts	163515	56578					A 220093
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)	19454	7921					B 27375
113 Intérêts d'emprunt							C
114 Bénéfice (+) ou déficit (-)	144061	48657					D 192718
115 Total de chaque ligne, à reporter page 4							

* ou groupe d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

120 — Votre signature —

Datez et signez ci-contre

200 Caractéristiques des propriétés (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation)

Dispositifs spécifiques

Besson ancien

26 %

Borloo ancien dans le secteur intermédiaire

30 %

Borloo ancien dans le secteur social

45 %

Borloo ancien dans le secteur social

60 %

Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire

70 %

Nom et prénom du locataire

Immeuble 1

☐

VIXRA Kéo

Immeuble 2

☐

Immeuble 3

☐

Immeuble 4

☐

Immeuble 5

☐

Immeuble 6

☐

Immeuble 7

☐

Immeuble 8

☐

Immeuble 1

Nombre de locaux

2

Immeuble 2

Nombre de locaux

Immeuble 3

Nombre de locaux

210 Recettes

Immeubles donnés en location

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés

7951

212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires

213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)

Immeubles dont vous vous réservez la jouissance

214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance

215 Total des recettes : lignes 211 à 214

7951

220 Frais et charges

Frais d'administration et de gestion (Rémunérations des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)

221

222 Autres frais de gestion : 20 € par local

40

223 Primes d'assurance

175

224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 400)

225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire

226 Indemnités d'éviction, frais de relogement

227 Taxes foncières, taxes annexes de 2012 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)

992

Régimes particuliers

228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions : voir notice) 10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 % ou 70 % de la ligne 215

Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)

229 Provisions pour charges payées en 2012

230 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2011

240 Total des frais et charges : lignes 221 à 229 – ligne 230

1207

250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 410)

Revenus fonciers taxables

260

261 Ligne 215 – ligne 240 – ligne 250

6744

262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)

263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262

6744

Date d'acquisition
de l'immeuble

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

29/12/1992

29 rue de la Cure d'Air 91400 ORSAY

Immeuble 4

Nombre de locaux

Immeuble 5

Nombre de locaux

Immeuble 6

Nombre de locaux

Immeuble 7

Nombre de locaux

Immeuble 8

Nombre de locaux

Total des lignes
à reporter page 4

211

212

213

214

215

E 7951

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

240

F 1207

250

G

261

262

H

263

I 6744

Descriptif des frais

400 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant

410 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés

Calcul du résultat foncier, répartition du déficit

420 **Résultat** : Bénéfice ou déficit total : case D + case I

199462 €

*En cas de bénéfice,
à reporter case 4 BA de votre déclaration n° 2042*

Continuez les calculs ci-dessous (lignes 430 à 441) uniquement en cas de déficit

430 Déficit de l'année : calcul de répartition

431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H

€

432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G

€

433 Total des autres frais et charges : case B + case F

€

434 *Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431*

435 Report de la ligne 433 dans la limite de 10700 €

€

À reporter case 4 BC de votre déclaration n° 2042

436 Report de la ligne 433 : montant dépassant 10700 €

€

437 Report de la différence : ligne 432 – ligne 431

€

438 Total : ligne 436 + ligne 437

€

À reporter case 4 BB de votre déclaration n° 2042

439 *Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431*

440 Report de la ligne 420 dans la limite de 10700 €

€

À reporter case 4 BC de votre déclaration n° 2042

441 Report de la ligne 420 : montant dépassant 10700 €

€

À reporter case 4 BB de votre déclaration n° 2042

450 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2011 (Colonne A)	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 420,* imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens (Colonne B)	Déficits restant à reporter au 31/12/2012 (Colonne C = A – B)
2002	€	€	XXXXXXXXXXXX
2003	€	€	€
2004	€	€	€
2005	€	€	€
2006	€	€	€
2007	€	€	€
2008	€	€	€
2009	€	€	€
2010	€	€	€
2011	€	€	€
2012	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	€
451 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2011	€	<i>À reporter case 4 BD de votre déclaration n° 2042</i>	

* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne 0XX de votre déclaration de revenus n° 2042)

460 Vente ou abandon de la location d'un immeuble

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2012, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global au cours de l'une des années 2009, 2010 ou 2011, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)

Date de l'événement

--	--

Renseignements complémentaires à la Déclaration des revenus fonciers Revenus de 2012

110 — Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) non passibles de l'impôt sur les sociétés

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs

	Besson ancien 26%	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire 30%	Borloo ancien dans le secteur social 45%	Borloo ancien dans le secteur social 60%	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 70%	Nom et adresse des sociétés
Immeuble 7*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 8*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 9*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 10*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 11*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 12*	☐	☐	☐	☐	☐	

	Immeuble 7*	Immeuble 8 *	Immeuble 9*	Immeuble 10 *	Immeuble 11*	Immeuble 12 *		
111 Revenus bruts							A	
112 Frais et charges(<i>sauf intérêts d'emprunt</i>)							B	
113 Intérêts d'emprunt							C	
114 Bénéfice (+) ou déficit (-)							D	

* ou groupe d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

Autres locataires (suite)

Immeuble 1

	Nom et prénom des locataires
OUARET	Samia

Nom et prénom des locataires

Immeuble 2

Nom et prénom des locataires

Nom et prénom des locataires

Immeuble 3

Nom et prénom des locataires

Nom et prénom des locataires

Immeuble 4

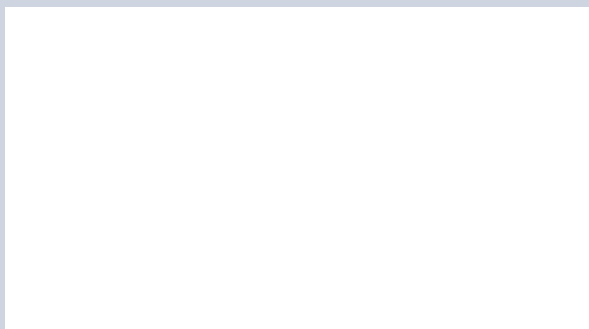
Nom et prénom des locataires

Nom et prénom des locataires

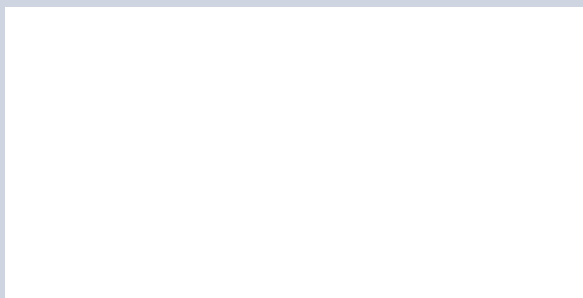
Autres locataires (suite)

Immeuble 5

Nom et prénom des locataires

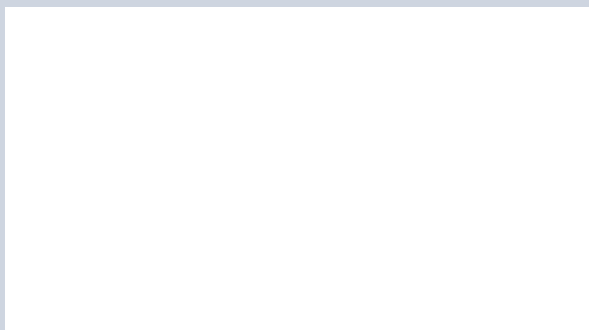


Nom et prénom des locataires

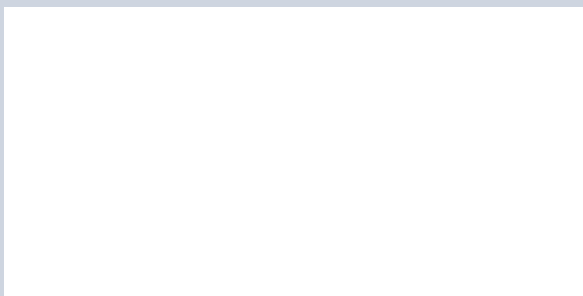


Immeuble 6

Nom et prénom des locataires

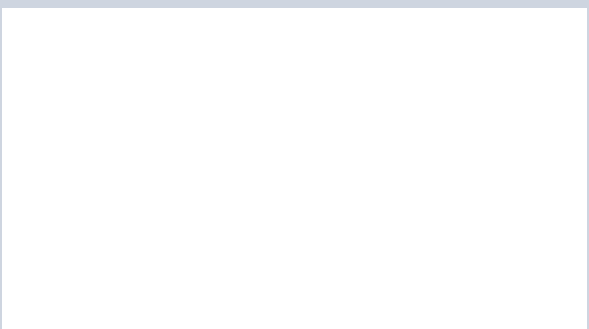


Nom et prénom des locataires

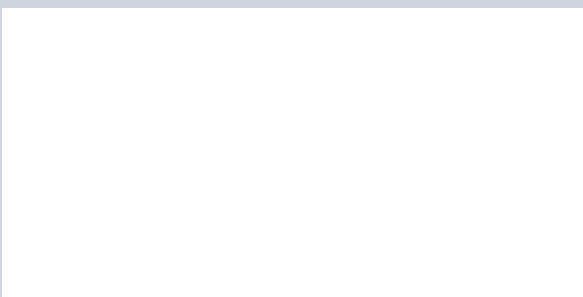


Immeuble 7

Nom et prénom des locataires

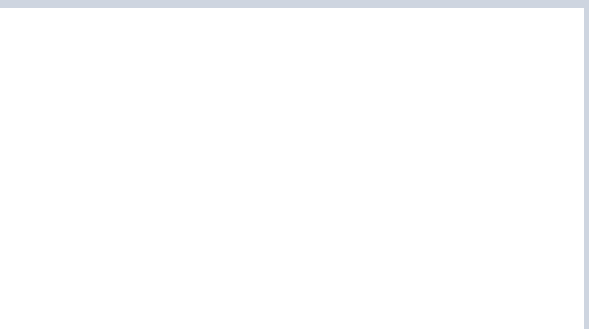


Nom et prénom des locataires

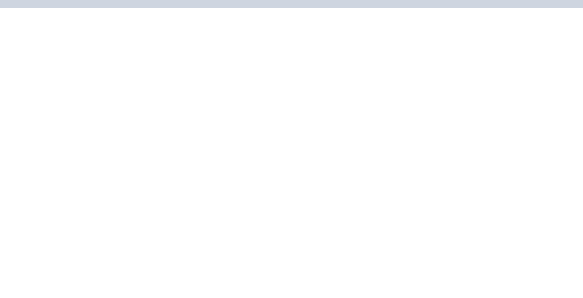


Immeuble 8

Nom et prénom des locataires



Nom et prénom des locataires



N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant

410 - Intérêts d'emprunt (suite)

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés

410 -Intérêts d'emprunt (suite)

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés

460 ————— VENTE OU ABANDON DE LA LOCATION D’UN IMMEUBLE —————

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)	Date de l'événement